

LIBRAIRIE PASSAGES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 39 000 €
SIEGE SOCIAL : 11 RUE DE BREST
69002 LYON

RCS LYON N° 432 010 031

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 10 FEVRIER 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 149 472 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

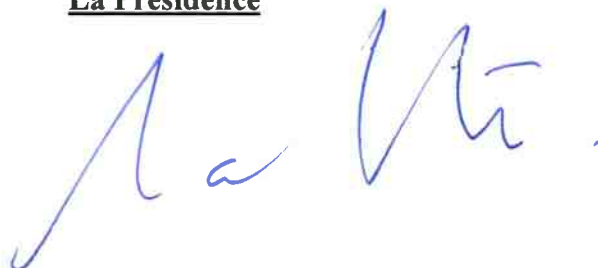
- à l'associée unique à titre de dividendes pour un montant de 90 000 €
- et le solde au poste Autres réserves.

Ainsi, chaque action recevra un dividende de 23,0169 €, non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Certifié conforme
La Présidence



① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/08/2025

Néant

		Brut	Amort. provisions	Net 31/08/2025	Net 31/08/2024
		①	②	③	④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	990	AG	990	
Fonds commercial (1)	AH	344 898	AI	344 898	344 898
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	579 407	AU	567 676	11 731
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	980	CV	980	980
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	8 355	BI	8 355	8 355
TOTAL II	BJ	934 631	BK	568 666	365 965
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :	BN		BO		
- de biens					
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	332 227	BU	84 364	247 862
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	399	BY	399	761
Autres créances (3)	BZ	176 311	CA	176 311	162 625
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD	20 720	CE	20 720	321 087
Disponibilités	CF	747 230	CG	747 230	358 708
Charges constatées d'avance (3)	CH	24 431	CI	24 431	38 817
TOTAL III	CJ	1 301 318	CK	84 364	1 216 953
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	2 235 948	IA	653 030	1 582 918
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations		Stocks		Créances

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/08/2025

Néant

		Net	31/08/2025	Net	31/08/2024
Capital social ou individuel (1)	(dont versé) 39 000	DA	39 000	39 000	39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK	DC			
Réserve légale (3)		DD	3 900	3 900	3 900
Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ	DG	886 770	838 131	838 131
Report à nouveau		DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI	149 472	138 639	138 639
Subventions d'investissement		DJ			
Provisions réglementées		DK			
TOTAL I		DL	1 079 141	1 019 669	1 019 669
Produit des émissions de titres participatifs		DM			
Avances conditionnées		DN			
TOTAL II		DO			
Provisions pour risques		DP			
Provisions pour charges		DQ			
TOTAL III		DR			
Emprunts obligataires convertibles		DS			
Autres emprunts obligataires		DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU			
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs) EI	DV	148 523	141 784	141 784
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	15 358	24 668	24 668
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	232 077	243 097	243 097
Dettes fiscales et sociales		DY	94 672	75 179	75 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
Autres dettes		EA	13 146		
Produits constatés d'avance (4)		EB			
TOTAL IV		EC	503 777	484 728	484 728
Écarts de conversion passif		V			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		EE	1 582 918	1 504 397	1 504 397

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	488 419	460 060
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 582 918 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 149 472 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

RAS

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

RAS

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans,
- Autres XXX ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.